Tables rondes : le retour du corporatisme?

Autor(en): **Marco, Daniel / Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1348

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1010133

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le retour du corporatisme?

La mode est aux «tables rondes» pour tenter de résoudre les problèmes économiques et sociaux de l'heure et en particulier d'assainir les finances publiques. Une pratique critiquable et dangereuse ou une approche adaptée à des situations nouvelles? Deux points de vue.

SOUS LE TITRE «Naissance d'un hybride», *Domaine Public* (n° 1341) a évoqué ce procédé qui consiste à réunir le ban et l'arrière-ban de ce qu'il est pudiquement convenu d'appeler les milieux intéressés – en fait les représentants des lobbies –, alors même que les problèmes à traiter sont de nature éminemment politique.

Ce faisant, les autorités cherchent à désarmer les oppositions et à se prémunir contre d'éventuels référendums. Mais la mise à l'écart du pouvoir législatif n'est pas sans risque et peut engendrer des effets pervers.

Compromis préétabli

À Genève, le Conseil d'État n'a pas d'état d'âme et ne craint pas de réunir les représentants des groupes d'intérêts dans la salle même du Grand Conseil.

Ce mode de faire se situe dans la droite ligne d'une tradition très helvétique qui consiste à faire appel à la collaboration des acteurs sociaux en cas de graves difficultés. Il suffit de rappeler les accords passés entre le patronat et les syndicats avant guerre, qu'on a qualifiés de corporatistes.

Cette nouvelle pratique politique tend à marginaliser la lutte et les revendications au profit de la seule négociation, voire même du compromis préétabli entre les intérêts organisés avant même l'ouverture de la négociation. Avec comme conséquence que les groupes sociaux luttant et revendiquant pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie se trouvent pris en otage par les lobbies qui ne savent que combattre mais pas négocier et par ceux qui ne veulent que négocier sans combattre. *dm*

La table ronde plutôt que la chaise vide

LA TABLE RONDE ne répond pas à un phénomène de mode. Si cette pratique paraît aujourd'hui se répandre, c'est bien parce qu'elle répond à un besoin. Celui de trouver des réponses globales à des problèmes à la fois graves et complexes. Or force est de constater que ni les parlements ni les partis politiques n'ont administré la preuve concrète de leur capacité à gérer de tels problèmes.

Viser le consensus

Mais c'est surtout la démocratie directe qui impose ce mode de faire. Si les autorités veulent surmonter l'épreuve du référendum facultatif ou obligatoire, elles n'ont d'autre choix que d'associer les principaux groupes d'intérêts à l'élaboration des solutions réalistes et réalisables.

Un consensus fort, issu de telles tables rondes, constitue le seul moyen d'indiquer aux députés comme au souverain qu'il existe une volonté claire d'aboutir et de répartir équitablement les avantages et les charges. Et que la politique au détail, telle qu'elle se pratique habituellement, n'est pas adaptée à des problèmes comme l'assainissement des finances publiques ou la réorientation de la politique sociale ou environnementale.

Dans le cas de la table ronde genevoise, le Conseil d'État a indiqué sans ambage que seul lui importait l'objectif financier, libre aux partenaires sociaux de modifier la nature et la pondération des mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. Il y a donc place aussi bien pour le conflit que pour la négociation. Mais dans ce nouveau cadre apparaîtront plus clairement les enjeux et les arbitrages. Car il faut que cesse le jeu de la chaise vide qui permet parfois de rejeter tout alourdissement de la charge fiscale et toute réduction de prestations.

Choisir ses reproches

Les exécutifs en Suisse se voient fréquemment reprocher leur manque de courage et de vision. Un reproche souvent fondé. Il serait alors paradoxal de leur imputer les mêmes faiblesses au moment où, en associant l'ensemble des groupes sociaux et des partis politiques, ils manifestent précisément leur volonté d'assumer efficacement leurs responsabilités. *jd*